

UNE CGT À L'OFFENSIVE, POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS ET VOS DROITS

PROFESSIONS DU CHIFFRE

Les professions de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, dites professions du chiffre, sont réglementées, établissant un contexte spécifique pour les salarié·es de cette branche professionnelle, contexte à la fois porteur en termes d'activité puisqu'il s'agit là d'un monopole, et en même temps fortement touché par les évolutions régulières, qu'elles soient réglementaires, fiscales, etc.

De surcroît, la digitalisation de l'économie et les développements récents de l'IA ont des conséquences déjà très actuelles sur les métiers, la répartition de l'emploi et les besoins en formation.

Dans ce secteur, les TPE emploient un tiers des salarié·es.

Ces élections sont un enjeu majeur pour les salarié·es des petites structures car le poids de la CGT pèsera sur les négociations actuelles et futures de branche en matière de salaires, de formation professionnelle, d'égalité professionnelle, de protection sociale, de conditions de travail, etc.

La CGT agit dans l'ensemble des instances de la branche, pour défendre les intérêts des salarié·es. Notre implication dans les négociations et les instances de branches se traduit par des propositions écrites argumentées et disponibles sur notre site.



Nous informons régulièrement les salarié·es des TPE via nos bulletins d'information spécifiques, sur l'actualité de la branche - notamment sur le déroulement des négociations en cours.

GARDONS LE CONTACT !



**FLASHER CE CODE
POUR TÉLÉCHARGER
ANONYMEMENT ET
GRATUITEMENT
DES FICHES PRATIQUES
POUR CONNAÎTRE VOS DROITS**

Les luttes portées depuis les dernières élections TPE de 2021 :

- actions contre la réforme des retraites ;
- lutte pour des augmentations générales de salaire ;
- lutte pour obtenir une négociation sur la complémentaire santé offrant des garanties adaptées et non réduites sur l'autel d'un financement au rabais par l'employeur·se.

Les négociations de branches

Les revendications actuelles portent sur :

- la revalorisation des minima conventionnels ;
- la formation professionnelle ;
- la classification ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que le handicap sont à l'agenda.

Les revendications CGT

- augmentation minimum de 4,2 % pour compenser le décalage entre la hausse du dernier accord et l'inflation réelle, et l'inflation prévue ;
- mettre en place des moyens et des droits pour les salarié·es aidant·es ;
- revoir intégralement la grille de classification en fonction des métiers, de l'expérience et de la qualification, valoriser le travail et les parcours professionnels ;
- obtenir de meilleures conditions de travail, en travaillant sur les dispositifs de santé et de protection sociale.

Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié·es



25 novembre au 9 décembre 2024

UNE CGT À L'OFFENSIVE, POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS ET VOS DROITS

PROFESSIONS DU DROIT

Les professions du droit sont diverses, et les TPE constituent la grande majorité des études et des offices des branches du Notariat, des professions réglementées auprès des juridictions : PRAJ (regroupant les AJMJ, les greffes des tribunaux de commerce et les avocat-es au conseil et à la Cour de cassation), des offices de commissaires de justice et des salles de ventes volontaires, des cabinets d'Avocat-es.

Ces élections sont un enjeu majeur pour les salarié-es des petites structures car le poids de la CGT pèsera sur les négociations actuelles et futures de branches en matière de salaires, de formation professionnelle, d'égalité professionnelle, de protection sociale, de conditions de travail, etc.

La CGT agit dans l'ensemble des institutions des branches pour défendre les intérêts des salarié-es, tant dans les caisses de prévoyance que de retraite (CRPCEN, Kerialis, Carco), que dans les écoles paritaires de formation l'Enadep, l'Efsco.

Notre implication dans les négociations et les instances de branches se traduit par des propositions écrites argumentées et disponibles sur notre site.



Nous informons régulièrement les salarié-es des TPE via nos bulletins d'information spécifiques, sur l'actualité de la branche notamment sur le déroulement des négociations en cours.

GARDONS LE CONTACT !



**FLASHER CE CODE
POUR TÉLÉCHARGER
ANONYMEMENT ET
GRATUITEMENT
DES FICHES PRATIQUES
POUR CONNAÎTRE VOS DROITS**

Les luttes portées depuis les dernières élections TPE de 2021 :

- actions contre la réforme des retraites et contre la fermeture du régime spécifique de retraite des salarié-es du notariat ;
- défense et la préservation de la Carco, régime de prévoyance et de retraite supplémentaire des salarié-es des commissaires de justice ;
- création d'une nouvelle école de formation paritaire, l'Efsco, pour le personnel des études de commissaires de justice ;

- lutte pour des augmentations générales de salaire ;

Les négociations de branches

Les revendications actuelles portent sur :

- la revalorisation des minima conventionnels ;
- la formation professionnelle ;
- la négociation d'un régime frais de santé ;
- la création de deux certifications : clerc gestionnaire et clerc assistant ;
- l'indemnité de fin de carrière.

Les revendications CGT :

- augmentation de 200 euros ;
- valorisation du travail et des parcours professionnels ;
- prévoyance et la santé au travail ;
- égalité femmes-hommes.

Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié-es



25 novembre au 9 décembre 2024